

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Dispositif Emploi Accompagné Autisme est co-porté par MESSIDOR et l'APAJH 38.



C'est un service spécialisé pour l'accès à l'emploi de personnes ayant un diagnostic d'autisme.

Il accompagne jusqu'à 28 bénéficiaires sur l'ensemble du département de l'Isère. C'est un service **entièrement gratuit** pour les personnes accompagnées comme pour les entreprises.

L'accompagnement proposé :

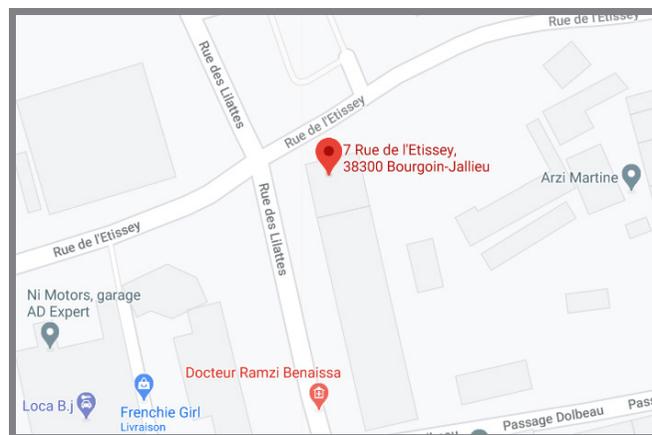
- part du projet professionnel de la personne
- porte tant sur les candidats que sur les employeurs
- s'inscrit dans la durée
- se caractérise par sa forte réactivité et sa proximité
- est réalisé par un conseiller dédié

QUEL EST NOTRE OBJECTIF ?

Viser la sécurisation, sur le long terme, du parcours professionnel des personnes accompagnées.



7 rue de l'Étisque
38300 BOURGOIN JALLIEU



Interventions sur l'ensemble de l'Isère. Nous pouvons vous rencontrer au choix :

- A votre domicile
- Sur votre lieu de travail
- Dans nos locaux à Bourgoin-Jallieu ou à Grenoble
- Dans un lieu de droit commun

Chrystel TESKE : 07 88 76 64 41
c.teske@apajh38.org

Clarisse BON : 06 71 92 87 41
c.bon@apajh38.org

Réalisation & impression : BAYACOM - www.bayacom.com - 06 12 49 09 14

DISPOSITIF
EMPLOI
ACCOMPAGNE

DEA
autisme



VOUS ÊTES UN(E) CANDIDAT(E)

- Vous avez 16 ans ou plus et résidez en Isère.
- Vous bénéficiez d'un diagnostic d'autisme (TSA).
- Vous bénéficiez d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Vous êtes volontaire et apte à exercer un emploi en milieu ordinaire.



AXES D'ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES :

- **Accompagnement à l'orientation professionnelle** (recherche de stage, de formation, métier...).
- **Accompagnement à la recherche d'emploi** (constitution d'un CV, lettre de motivation, démarchage d'entreprises, soutien à l'envoi de candidature, préparation aux entretiens d'embauche...).
- **Accompagnement dans la prise et le maintien de poste** (présence du conseiller, lien avec l'employeur, aménagement de l'environnement de travail...).

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

- **Vous recherchez** des collaborateurs et leurs compétences.
- **Vous êtes disposé à soutenir** l'insertion professionnelle des personnes avec TSA.
- **Vous souhaitez être soutenu** pour l'accueil d'une personne accompagnée par le dispositif au sein de vos équipes.



AXES D'ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES :

- **Faciliter les échanges** entre le salarié et l'équipe, en amont de la prise de poste, lors du recrutement et une fois en poste.
- **Accompagner l'entreprise** dans la mise en place d'adaptations du poste de travail (temps partiel, ergonomie du poste, identification d'un référent...).
- **Réaliser un suivi** du salarié embauché sans limite de temps ni de durée.
- **Apporter notre expertise** de l'autisme afin de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi.

PROCÉDURE D'ENTRÉE

POUR SOLLICITER L'ACCOMPAGNEMENT DEAA :

- 1 • Contactez le dispositif par mail ou par téléphone pour une demande d'entretien.
- 2 • Un rendez-vous sera proposé pour vous présenter le dispositif.
- 3 • Si le dispositif répond à vos attentes et à vos besoins, plusieurs rendez-vous sont réalisés, entre 2 et 4.
- 4 • La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) valide ou non l'entrée sur le dispositif en établissant une notification «Emploi Accompagné».
- 5 • Si accord de la MDA, nous signons la charte d'engagement marquant le début de l'accompagnement.

